

Seringues en prison: la pression s'accroît

SANTÉ PUBLIQUE Le bras de fer se poursuit autour de la distribution de matériel d'injection stérile en milieu carcéral. Le Conseil fédéral appelle à une mise en œuvre rapide de l'ordonnance sur les épidémies et les médecins s'impatientent

FATI MANSOUR
@fatimansour

Les cantons récalcitrants peuvent-ils traîner les pieds encore longtemps avant de mettre en œuvre la nouvelle législation sur les épidémies, qui prévoit notamment l'échange de seringues en milieu carcéral? L'avis du gouvernement, tombé le 22 février dernier en réponse à une interpellation parlementaire, est d'une fermeté assez rare. «Le Conseil fédéral part du principe que les cantons et les établissements de privation de liberté satisferont rapidement aux obligations qui en découlent en assurant à toutes les personnes qui sont à leur charge des mesures appropriées pour prévenir les maladies infectieuses, notamment la mise à disposition de matériel d'injection stérile et de traitements à base de stupéfiants.» Pas sûr que cela suffira encore à briser les résistances.

L'initiative de cette mise au point revient à la conseillère nationale Laurence Fehlmann Rielle. Sensible à la politique des quatre piliers en matière de drogue et à la question de la réduction des risques auprès des populations fragiles, la socialiste genevoise s'est inquiétée du peu d'impact que la nouvelle ordonnance, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, a eu sur une majorité des prisons. Le gouvernement partage visiblement ce constat: «Le Conseil fédéral est conscient qu'il existe d'importantes disparités en ce qui concerne l'accès des détenus aux mesures de réduction des risques. Ainsi, seuls 15 établissements de privation de liberté en Suisse proposent-ils du matériel d'injection stérile aux personnes toxicodépendantes.»

Cocaïne et anabolisants

Cette réponse, qui rappelle la compétence des cantons en la matière mais aussi la surveillance exercée par la Confédération lorsqu'une exécution uniforme s'impose, satisfait Laurence Fehlmann Rielle. Du moins provisoirement. «Il faudra rester attentif et aller plus loin si rien ne bouge», prévient-elle. Le professeur Bruno



Les craintes exprimées par les agents de détention, qui voient une arme potentielle en chaque seringue, sont aussi une des causes de cette politique des très petits pas dans le canton de Vaud. (LAURENT GILLIERON/KEYSTONE)

Gravier, président de la Conférence des médecins pénitentiaires suisses, attend aussi beaucoup de ce coup de semonce: «J'espère vivement que cette incitation forte émanant du Conseil fédéral va faire bouger les choses et permettre que les cantons les plus réticents à l'application de la loi donnent enfin aux équipes médicales la possibilité de répondre adéquatement à ce qui est un problème majeur de santé publique dans les prisons.»

Un rappel qui tombe à point, car les établissements sont à nouveau confrontés à une recrudescence de la consommation de substances diverses. «Les détenus s'injectent surtout de la cocaïne ou des anabolisants. Certains d'entre eux présentent des abcès et sont dans un

état physique très altéré, tel qu'on n'en avait pas vu depuis vingt ans. Aucune prison n'y échappe», ajoute Bruno Gravier. Dans un tel contexte, le risque de transmission de maladies par le sang est décuplé si l'accès à du matériel d'injection stérile est impossible. Rappelons que Genève, Berne ou encore les Grisons pratiquent depuis longtemps l'échange de seringues dans certains établissements en vertu du principe de l'équivalence des soins.

L'espoir de voir cette situation évoluer vers une véritable stratégie nationale de distribution en milieu carcéral (seules 10% des prisons du pays ont un tel programme) est toutefois rapidement tempéré par le secrétaire général de la Confé-

«Certains détenus présentent des abcès et sont dans un état physique très altéré, tel qu'on n'en avait pas vu depuis vingt ans»

BRUNO GRAVIER, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES MÉDECINS PÉNITENTIAIRES SUISSES

rence latine des chefs des Départements de justice et police (CLDJP). Blaise Péquignot précise

qu'une séance a été consacrée à ce thème le 24 octobre dernier et que décision a été prise de ne pas prendre de mesures spécifiques: «La CLDJP considère que l'ordonnance sur les épidémies n'implique pas une distribution généralisée mais une possibilité, en fonction de besoins particuliers et de situations précises, de remettre du matériel sous un contrôle médical très strict.» Côté alémanique, où les autorités estiment que le besoin n'existe tout simplement pas, c'est encore plus tranché.

Reste à savoir si cette lecture minimaliste du texte législatif résistera à l'analyse du Conseil fédéral et à la surveillance qu'est appelée à faire, dans la même réponse, la Commission nationale

de prévention de la torture (CNPT). La secrétaire générale de la CNPT, Sandra Imhof, a bien reçu le message. «Avec des ressources très limitées, la Commission ne saurait prétendre faire une surveillance systématique de la mise en œuvre de cette ordonnance. Cela dit, elle se montrera encore plus attentive qu'auparavant. La Suisse s'est dotée d'un cadre qui permet désormais une harmonisation des pratiques mais on en est encore très loin.»

Le cas vaudois

L'agitation politique a également gagné les cantons. Notamment celui de Vaud, qui concentre une bonne partie du carcéral romand et où l'administration pénitentiaire a toujours combattu la distribution de seringues au nom de considérations morales ou sécuritaires. Nicolas Mattenberger, député socialiste, explique être intervenu, avec d'autres, auprès de la conseillère d'Etat Béatrice Métraux afin de savoir comment l'ordonnance sera appliquée. «On nous a répondu qu'une étude était en cours. Si rien n'est fait, une interpellation parlementaire sera déposée», précise-t-il. Elections cantonales obligent, ce sujet délicat sera sans doute reporté à plus tard.

Les craintes exprimées par les agents de détention, qui voient une arme potentielle en chaque seringue, sont aussi une des causes de cette politique des très petits pas. Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire vaudois, relève qu'un groupe de travail sera constitué, avec des représentants du personnel, pour mener une réflexion plus globale sur la prévention en prison et mettre au point une stratégie par étapes. «A terme, on va tendre vers une distribution de seringues là où les besoins existent. Il s'agira tout d'abord de monter un projet sur une première prison en s'inspirant des expériences déjà menées ailleurs. La conseillère d'Etat a donné son aval à cette manière progressive de faire et d'opérer des choix mesurés», ajoute la responsable.

Autant dire que le «rapidement», préconisé par le Conseil fédéral, risque bien de prendre encore pas mal de temps. ■

Un millier d'enseignants clament leur mécontentement vis-à-vis de l'école vaudoise

VAUD Lancé par une enseignante auxiliaire, un questionnaire sonde l'école vaudoise. Les résultats confirment les difficultés qu'occasionne la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Depuis leurs salles des maîtres, les enseignants de l'école obligatoire vaudoise avouent ne pas ou ne plus croire aux idées centrales de la loi lancée par leur ministre de tutelle, Anne-Catherine Lyon, il y a trois ans. 91,6% des 1121 personnes sondées ne sont pas satisfaites de son bébé, la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire). Près de 80% d'entre elles souhaitent la réintroduction d'une troisième voie pour les élèves destinés à suivre un apprentissage, correspondant à l'ancienne VSO (voie secondaire à options).

Le sondage proposé par l'enseignante auxiliaire Christine Renaudin (par ailleurs cofondatrice du Parti vert libéral vaudois) fait suite aux événements de la fin de l'été 2016. Alors qu'Anne-Catherine Lyon, en briguant une quatrième législature au Conseil d'Etat vaudois, se vantait d'avoir pacifié l'école vaudoise, une trentaine d'enseignants lui répondait dans une lettre ouverte: ils ne se

retrouvaient pas dans le tableau qu'elle dressait.

«La LEO, un FLEO»

Par son action, Christine Renaudin prétend «donner une voix aux enseignants, une voix qu'Anne-Catherine Lyon n'a pas écoutée». Son sondage intitulé «La LEO, un FLEO» a été envoyé dans les 94 établissements vaudois de l'école obligatoire. Le département d'Anne-Catherine Lyon aurait alors tenté d'intimider les enseignants «en interdisant l'affichage et la circulation de ce sondage dans les écoles», rapporte son instigatrice. Le Département de la formation confirme avoir interdit l'affichage, mais pas de répondre au sondage.

Le nombre de 1121 enseignants qui y ont participé représente, selon Christine Renaudin, «un tiers des enseignants concernés par la LEO». Gregory Durand, président de la Société pédagogique vaudoise, est sceptique: «9000 collaborateurs œuvrent dans l'enseignement obligatoire», corrige-t-il.

Les syndicats n'ont pas été mêlés à cette opération. Mais ils répondent qu'un groupe de travail associant directeurs d'établissements, doyens, parents

d'élèves et chefs de département est déjà en place.

«Au moment de tirer le premier bilan de la LEO, nos associations professionnelles avaient relevé deux points à améliorer: la prise en charge des élèves les plus faibles et la revalorisation du statut de maître de classe. Nous y travaillons déjà», rétorque Gregory Durand.

S'il a permis aux enseignants d'exprimer leur mécontentement, le sondage s'avère aussi être un objet électoral et politique. Déjà, les candidats au Conseil d'Etat de l'Alliance du centre Sylvie Villa et Serge Melly proclament leur préoccupation face à ce «résultat alarmant». Christine Renaudin prévoit d'aller rencontrer tous les candidats à la succession d'Anne-Catherine Lyon et susceptibles de reprendre son département. Pour l'UDC Jacques Nicolet, par exemple, pas question d'abroger la loi: «Ces réformes sont longues et douloureuses à mettre en place. Il s'agit plutôt de travailler à l'amélioration du règlement et, en priorité, de redonner confiance aux professeurs.» ■

AÏNA SKJELLAUG
@AinaSkjellaug

La station des Diablerets licencie sa directrice

TOURISME Elisa Strecke, qui devait orienter la station vaudoise vers le développement durable, perd sa place pour des raisons financières

L'Office du tourisme des Diablerets n'a plus de directrice. Elisa Strecke, 34 ans, a été licenciée pour des raisons économiques, a appris *Le Temps*. La station se prépare à vivre «une année de transition en attendant de pouvoir repourvoir le poste», confirme Eric Liechti, conseiller municipal chargé du tourisme et membre du comité directeur de l'Office du tourisme des Diablerets.

L'arrivée d'Elisa Strecke, qui n'aura tenu que quatre mois dans son poste, avait pourtant été saluée comme un événement par la presse au début de la saison. Allemande d'origine, formée en économie à l'Université d'Innsbruck (Autriche) et ancienne responsable du département environnemental de Kuoni, cette femme de 34 ans incarnait la volonté de la station de sortir de ses difficultés en s'orientant vers l'écologie. Que s'est-il donc passé?

Les compétences d'Elisa Strecke ne sont nullement remises en cause, assure Eric Liechti, qui précise en substance que la directrice a pris ses fonctions à cœur et développé une vision managériale axée sur le développement durable correspondant entièrement

aux attentes. Mais il se trouve que la station n'a pas les moyens de la payer. Selon Eric Liechti, l'Office du tourisme des Diablerets, qui emploie six personnes, traverse une situation financière très difficile ne permettant plus d'assurer un salaire de cadre. Une situation dont la gravité est apparue récemment et dont la municipalité n'aurait pas eu connaissance lors de l'engagement de la directrice. Cette crise s'explique par de l'imprévoyance dans les engagements financiers et la complexité des processus de surveillance, selon l'élu, qui exclut tout acte malhonnête. Le budget de l'Office du tourisme est financé à 80% par la commune d'Ormont-Dessus et à 20% par des privés, «dont les soutiens, après les trois derniers mauvais hivers que nous avons connus, sont de plus en plus difficiles à gagner».

Elisa Strecke se dit «choquée, très triste et très déçue». Elle relève qu'elle avait renoncé à son emploi de consultante, ainsi qu'aux cours de tourisme durable qu'elle donnait dans plusieurs universités, afin de «relever le défi des Diablerets et de consacrer toute [s]on énergie à mettre en place un projet innovant pour la station.» ■

VELMARC ROULET
@VelmarcR